

L'apologétique chrétienne antique : métamorphoses d'un genre polymorphe*

Nous voudrions prolonger les réflexions que nous avons proposées au XI^e Congrès patristique d'Oxford¹ sur la naissance de ce genre littéraire, et les étendre jusqu'aux ouvrages du début du V^e s., en nous limitant, comme on le fait généralement et comme nous l'avions fait, à ceux qui sont destinés aux païens.

Les historiens de la littérature chrétienne ancienne considèrent traditionnellement le II^e s. comme l'âge d'or de l'apologétique. L'acmé de l'apologétique aurait donc été approximativement contemporaine de l'éclosion d'une littérature d'inspiration nouvelle. Un genre nouveau serait né, qui aurait atteint, presque sans tâtonnements, un état d'équilibre, sinon de perfection, après lequel il se serait dégradé, aurait connu des éclipses ou encore n'aurait plus bénéficié de la part des écrivains chrétiens d'une égale faveur.

Prise à la lettre, une telle présentation appelle au moins trois séries de remarques.

Tout d'abord, loin que la production apologétique ait été abandonnée au cours des siècles qui ont suivi, quelques unes des plus grandes apologies que nous ait léguées l'Antiquité sont largement postérieures au II^e s. : la *Préparation évangélique*, les *Institutions divines*, la *Thérapeutique des maladies helléniques* ou la *Cité de Dieu*.

Ensuite, cette présentation risque d'entretenir une erreur de perspective, qui confond la littérature conservée avec l'ensemble de la production littéraire d'une époque donnée. Une telle situation est bien connue des historiens de l'Antiquité "classique". Il se trouve, en effet, que nous sont parvenues du II^e s.

* Communication présentée au X^e Congrès de la FIEC (Université Laval, Québec, 23-27 août 1994).

1. Cf. *REAug*, 38, 1992, p. 219-234 : «L'apologétique chrétienne antique : naissance d'un genre littéraire».

presque uniquement des apologies, et encore pas dans leur totalité. Mais Justin avait écrit aussi un ouvrage important contre toutes les hérésies (le *Syntagma*), Méliton de Sardes une vingtaine d'ouvrages en plus de son *Apologie*, Théophile d'Antioche des traités contre Hermogène et Marcion, des commentaires sur les *Proverbes* et les *Évangiles*, etc. Et si l'on inclut Tertullien († env. 225) parmi les auteurs du II^e s., son œuvre apologétique représente approximativement, en étendue, 12% de ses écrits. L'activité apologétique n'était donc pas exclusive d'autres soucis : elle n'était même pas prioritaire dans l'ordre des préoccupations des écrivains.

Enfin, évoquer un âge d'or de l'apologétique au II^e s. pose un délicat problème de dénomination générique sur lequel nous nous sommes penché en 1991. Sans doute est-il légitime, en tout cas commode, d'apposer empiriquement une étiquette commune sur un certain nombre de textes ayant entre eux diverses ressemblances et un "air de famille" ; mais il faut bien voir que c'est là le point de vue de la tradition postérieure, alors que ces apologistes n'avaient guère la faculté d'écrire, au sens strict du terme, des ἀπολογία susceptibles d'être lues devant les tribunaux.

Car il convient de s'entendre sur la notion même de genre apologétique, qui est loin d'être historiquement évidente, puisqu'aussi bien l'apologétique est née et s'est développée dans une sorte de clandestinité et d'anonymat génériques.

Certes, pas plus qu'aucun autre genre littéraire, l'apologétique n'est une création *ex nihilo*. Mais les apologistes n'avaient à leur disposition, à proprement parler, ni paradigme littéraire, ni, a fortiori, de *lex generis*.

Autant que nous en puissions juger, considérée comme genre littéraire, l'apologétique a été dans sa fonction originelle un discours de substitution. Il expose les arguments qu'un chrétien – le cas échéant l'auteur lui-même – n'est guère en mesure de développer pour sa défense s'il est arrêté et jugé, compte tenu des anomalies procédurales qui caractérisent les procès contre les chrétiens². Deux cas précis au moins (peu importe que l'ordre chronologique soit inversé) nous permettent de nous faire une idée exacte de la transformation que doit subir un plaidoyer réel pour devenir un discours structuré et littéraire : ceux de Justin et de Cyprien.

Nous connaissons, en effet, par les récits des *Actes et passions des martyrs* ce que furent leurs défenses, leurs ἀπολογία devant leurs juges : brèves protestations de leur foi et de leur innocence, fragmentaires, sans mise en forme, incessamment interrompues par les menaces et les injonctions des magistrats, ces plaidoyers réellement prononcés n'ont qu'un lointain rapport avec ce que sont la *Première apologie* de Justin et l'*Ad Demetrianum* de Cyprien rédigés quelques années plus tôt. (Avec toutes les prudences et les corrections qu'impose la hardiesse de la comparaison, on peut supposer qu'un écart analogue sépare de l'*Apologie* platonicienne la défense que dut présenter Socrate devant ses juges.)

2. Quelques exceptions éventuelles ne modifient guère cette réalité (pour "l'apologie entière" prononcée par Apollonius "devant le sénat" selon EUS., *HE* V, 21, 4-5, cf. V. SAXER, «L'apologie au sénat du martyr romain Apollonius», *MEFRA*, 96, 1984, p. 1017-1038).

Élaboration d'un discours que le contexte historique et institutionnel maintient dans une existence non littéraire – et dont seuls quelques vestiges nous sont conservés –, l'apologétique ne peut accéder à un statut littéraire qu'en référence à des codes, des règles, voire des genres déjà disponibles, qu'il lui faut adapter pour constituer un genre nouveau.

Le cadre référentiel le plus proche des préoccupations et des besoins des premiers apologistes était naturellement le discours judiciaire de la défense (ἀπολογία, *defensio*) qui leur fournissait une topique appropriée (le *status causae coniecturalis*), un schéma rhétorique structurant. Avec sa composition bipartite (d'une part, réfutation des accusations portées contre les chrétiens, d'autre part, exposé sommaire de leurs croyances et de leur discipline de vie), la *Première apologie* de Justin, qui prend d'ailleurs pour modèle l'*Apologie de Socrate* platonicienne, fournit sans doute l'exemple le plus net d'une telle transposition. On la retrouve, avec des variantes, dans la plupart des apologies des II^e et III^e s. et même, nous le verrons, beaucoup plus tard.

Cependant, pas plus que ses contemporains, Justin n'identifie sa *Première apologie* comme étant une ἀπολογία. Il hésite entre plusieurs dénominations génériques (supplique, lettre, discours), mais évite ἀπολογία ; et il présente explicitement sa *Seconde apologie* comme une "requête", un βιβλιδιον³.

Cet évitement trouve son explication dans le fait que nos apologistes avaient claire conscience que pour défendre les chrétiens contre les accusations dont ils étaient victimes, ils n'avaient d'autre solution, pragmatique et littéraire, que de faire entrer leurs plaidoyers dans des cadres institutionnels (la supplique, la requête) ou d'emprunter des genres existants (lettre, protreptique, dialogue, etc.).

L'*Apologeticum* - puisque c'est le titre par lequel on désigne l'ouvrage de Tertullien - constitue-t-il, à cet égard, une exception ? Sans nous attarder sur l'incertitude qui plane sur le genre grammatical (*Apologeticum*, comme l'écrit Lactance, le premier à le mentionner, suivi par les éditeurs modernes ? ou, *Apologeticus*, selon Jérôme et les éditeurs plus anciens ?), nous avons sans doute quelques raisons de nous interroger sur l'authenticité de ce titre.

Tout d'abord, il s'agit d'un titre générique. S'il est vrai que certaines œuvres peuvent s'accommoder pour leur titre du nom du genre auquel elles appartiennent (*Satires* d'Horace, de Perse, de Juvénal, comme de Mathurin Régnier et de Boileau, par exemple), une lettre ou un discours sont nécessairement identifiés par la ou les personnes auxquelles s'adresse l'auteur ou qu'il est censé défendre ou accuser. En intitulant l'ouvrage de Tertullien *Apologeticum aduersus gentes*, ses premiers éditeurs avaient d'ailleurs soupçonné l'insuffisance de ce titre générique amputé d'un déterminant, même si le choix de celui-ci nous paraît sujet à caution⁴.

3. Cf. J.-C. FREDOUILLE, «De l'Apologie de Socrate aux Apologies de Justin», *Hommage à R. Braun*, t. 2, *Autour de Tertullien*, Nice, 1990, p. 1-22.

4. B. RHENANUS, MESNART, GELEN et RIGALT éditent *Apologeticus aduersus gentes*, PAMELIUS précise *Apologeticus aduersus gentes pro Christianis*. Mais la séquence *apologeticus aduersus* soulève quelques difficultés (cf. notre article «Hésitations titrologiques et

En second lieu, alors que Tertullien a pour habitude d'inclure dans l'introduction et/ou la conclusion de ses traités un mot faisant écho à leur titre, *apologeticum* (*-cus*) ne figure dans aucune de ces deux parties de l'ouvrage ; au demeurant, le mot est absent de son lexique. En revanche, Tertullien identifie son ouvrage comme un "texte muet" (*tacitae litterae*⁵) – plaidoyer fictif ou lettre ouverte – adressé aux gouverneurs de province. De ce double point de vue, celui du genre littéraire et celui du destinataire – mais la comparaison s'arrête là –, l'*Apologeticum* se rapproche de la "lettre ouverte" qu'il écrira en 212 à Scapula, gouverneur de l'Afrique proconsulaire. C'est un *Ad praesides* (cf. *Apol.*, 1, 1 ; 2, 13 ; 30, 7 ; 50, 12) qui fait pendant à l'*Ad nationes*.

Restent les témoignages de Lactance, d'Eusèbe et de Jérôme. Les passages de l'*Apologeticum* cités par Eusèbe sont à deux reprises accompagnés de leur référence : la première fois comme extraits de son "apologie en faveur des chrétiens écrite en latin et traduite en grec" (*HE* II, 2, 4), la seconde fois, plus simplement, comme empruntés à l'"apologie latine de Tertullien" (*HE* III, 33, 3). Cette manière de procéder est conforme à l'usage d'Eusèbe, qui identifie la plupart des ouvrages adressés par les chrétiens à des personnages officiels comme des ἀπολογία ὑπέρ Χριστιανῶν ; elle ne signifie pas que tel était le titre du livre de Tertullien. On a, d'autre part, quelques motifs de penser que Jérôme, de son côté, mentionnant l'*Apologeticus*⁶ est tributaire d'Eusèbe. Le témoignage de Lactance est d'interprétation plus délicate⁷. S'il ne dépend pas lui aussi d'Eusèbe (mais nous ne voudrions pas ouvrir un débat problématique !), il est vraisemblable que, en donnant un titre générique à l'ouvrage de Tertullien, Lactance répercutait simplement l'écho qu'il avait eu auprès des communautés chrétiennes d'Occident, mais aussi d'Orient, comme le prouve sa traduction en grec. Il était devenu, pour les générations suivantes, la "défense" des chrétiens par excellence. (*Mutatis mutandis*, on a intitulé *Apologie* le *De magia* -ou *Pro se de magia* - d'Apulée, vraisemblablement parce que son procès avait eu un large retentissement dans l'Antiquité tardive et que son plaidoyer est le seul qui ait été conservé, pour une cause de droit commun, sous l'Empire.)

Au demeurant, la brève description (en partie inexacte du reste) que Lactance donne, dans ce même passage, de l'ouvrage de Tertullien est si générale et générique qu'Isidore de Séville la reprendra presque textuellement pour définir la topique de la défense dans le *genus iudiciale*⁸.

interprétation des œuvres» à paraître dans les Actes du Colloque de Chantilly 13-15 décembre 1994 : *Titres et articulations du texte dans les œuvres antiques*.

5. *Apol.*, 1, 1.

6. *Lettres*, 70, 5.

7. *Inst. div.*, V, 1, 22-28 ; 4, 3-7.

8. ISID., *Orig.*, VI, 8, 6 : «*Apologeticum est excusatio, in quo solent quidam accusantibus respondere. In defensione enim aut negatione sola positum est, et est nomen Graecum*». (= LACT., *Inst. div.*, V, 4, 3 : «*Quamquam Tertullianus eandem causam plene perorauerit in eo libro cui Apologetico nomen est, tamen quoniam aliud est accusantibus respondere, quod in*

Nous venons de mentionner les noms de Lactance, d'Eusèbe, de Jérôme, les deux derniers cités étant, à notre connaissance, les seuls écrivains à avoir esquissé un classement des œuvres de leurs prédécesseurs, les deux premiers les seuls à avoir réfléchi, avec l'ambition de le renouveler, sur le genre apologétique.

La réflexion de Lactance s'opère sur un corpus apologétique limité qui ne retient que trois apologies (l'*Apologeticum* de Tertullien, l'*Octavius* de Minucius Felix, l'*Ad Demetrianum* de Cyprien). Il considère le genre illustré par ces trois chefs d'œuvre, sélectionnés sur des critères qu'il n'indique pas, comme un genre clos, ou plus justement comme une spécification subgénérique d'un genre qu'il ne nomme pas, par opposition à un discours apologétique idéal dont les *Institutions divines* pourraient être la réalisation ou le modèle. Son contemporain, Eusèbe, affiche la même intention, avec la *Préparation évangélique* et la *Démonstration évangélique*, de dépasser les entreprises de ses devanciers ; Jérôme, enfin, englobe dans une même catégorie *libri contra gentes* des œuvres dont la caractéristique commune majeure est de s'adresser aux païens, indépendamment de tout contexte historique et de toute élaboration littéraire.

Nous saisissons là les divergences qui peuvent se manifester entre deux points de vue légitimes - celui de l'auteur, celui des lecteurs. Pour autant, la généricité lectoriale ne nivelle pas toutes les différences. Eusèbe, par exemple, ne range pas l'*Ad Autolycum* de Théophile parmi les ἀπολογίαι, probablement parce qu'il le considère comme une véritable lettre, adressée non pas à une personnalité de l'Empire, mais à un ami. De même, Jérôme n'insère pas l'*Octavius* parmi les *libri contra gentes*, mais le désigne pour ce qu'il est dans le projet littéraire de l'auteur, comme un "dialogue" entre un chrétien et un païen : c'est-à-dire que, comme dans l'exemple précédent, son appartenance aux *libri contra gentes* s'efface devant sa spécificité générique formelle - syntaxique, dirait la critique littéraire.

L'exemple de l'*Octavius* est particulièrement révélateur de la distinction des deux points de vue (auctorial et lectorial) auxquels nous avons fait allusion et des critères sur lesquels ils se fondent. Quand Minucius Felix compose son ouvrage, il le situe délibérément dans une série prestigieuse⁹, en lui donnant pour titre le nom du protagoniste emblématique de l'entretien et en observant, adaptés ou transposés, les usages et les conventions du dialogue antique. Jérôme respecte cette originalité ; mais une histoire de l'apologétique est parfaitement fondée à inclure l'*Octavius* dans son panorama.

defensione aut negatio sola positum est, aliud instituere, quod nos facimus...»). Déjà QUINT., *Inst. or.*, V, 13, 1.

9. Curieusement, du reste, la mise en scène dialoguée entre un païen et un chrétien a été assez peu exploitée par les écrivains chrétiens. Pour l'Occident, cf. P.L. SCHMIDT, «Zur Typologie und Literarisierung des frühchristlichen lateinischen Dialogs», dans M. FUHRMANN (éd.), *Christianisme et formes littéraires de l'Antiquité tardive en Occident*, Vandoeuves-Genève, 1977, p. 174-175.

Les deux attitudes sont complémentaires : l'érudition antique l'avait bien compris, en accompagnant le titre des dialogues de Platon de deux sous-titres, l'un thématique donné par certains grammairiens, le second rhétorique ou (sub)générique, proposé par d'autres grammairiens : *Euthyphron. De la piété, genre probatoire* ; *Phédon. De l'âme, genre moral* ; etc. Aussi bien l'historien du dialogue, respectant le projet littéraire de Minucius Felix étudiera-t-il de préférence les analogies et les différences perceptibles entre l'*Octavius* et les dialogues antérieurs ; plus sensible à l'intentionnalité fonctionnelle de l'ouvrage et à sa contextualisation historique, l'historien de l'apologétique s'attachera plutôt à déceler les relations hypertextuelles qui existent entre l'*Apologétique* de Tertullien ou d'autres apologies et l'*Octavius*, sans méconnaître naturellement les aménagements que Minucius Felix a dû faire subir à ces textes antérieurs.

Sauf à négliger quelques exceptions ou quelques textes marginaux, on peut donc dire que, jusqu'à la "Paix de l'Église", l'apologétique a été un discours de substitution, supplétif en quelque sorte, empruntant sa mise en œuvre à des cadres institutionnels ou des genres existants, choisis en fonction des conditions locales et politiques – et cela va sans dire, de la personnalité des auteurs. Conséquence de la situation faite aux chrétiens au sein de l'Empire, ce polymorphisme était inhérent à la littérature apologétique¹⁰ ; il le restera dans une large mesure.

*

* *

Avec l'époque constantinienne, le rapport des forces entre paganisme et christianisme se modifie et même s'inverse rapidement. Mais le paganisme ne disparaît pas : la mutation politique et institutionnelle du IV^e s. n'entraîne pas un égal changement du contexte idéologique païen. La littérature apologétique reflète cette évolution de l'histoire : comme tout genre littéraire sans doute, mais plus que d'autres, soumis à des règles ou à des conventions plus précises et plus stables, ou plus indépendants de l'actualité, puisque, en dernière analyse, l'apologétique ne se définit ni par le cadre communicationnel ni même par la thématique ou la qualité des destinataires¹¹ mais par l'intentionnalité fonctionnelle, qui est un critère vague, extensif, modulable. Il conviendrait donc d'introduire ici, comme cela se pratique dans toute histoire des genres,

10. D'où la difficulté que l'on peut rencontrer quand on veut proposer de l'apologétique une définition littéraire trop univoque et compréhensive: elle n'en constitue pas moins une "catégorie littéraire" (*Contra*, M. RIZZO, *Ideologia e retorica negli 'exordia' apologetici. Il problema dell' 'altro' (II-III secolo)*, Milano, 1993, p. 215. Cf. *Chron.Tert.1993* n° 12, *RÉAug*, 40, 1994, p.479).

11. Ce sont, sans doute, à titre principal, les païens, mais il peut s'agir d'un ami, de personnalités officielles, de représentants anonymes de l'idéologie païenne en général, etc., et, à titre secondaire, mais conjointement, quoi qu'aient prétendu Lactance et Eusèbe, les chrétiens, que l'on veut conforter dans leur foi.

une délimitation chronologique et de distinguer, d'une part, une apologétique pré-constantinienne, d'autre part, une apologétique constantinienne et post-constantinienne, différenciation qui présenterait l'avantage de souligner la continuité et l'évolution du genre.

Cette seconde apologétique se distingue en effet de son aînée par deux traits négatifs : d'une part, elle n'est plus en soi un discours de substitution, elle ne supplée plus un véritable plaidoyer oral naguère impossible et désormais sans objet ; d'autre part, elle n'emprunte plus (en tout cas, dans une moindre mesure) sa réalisation textuelle aux mêmes genres littéraires, elle n'utilise plus les mêmes cadres référentiels. Elle n'est pas, pour autant, devenue uniforme ou figée. Au contraire, délestée de son ambiguïté originelle, elle se diversifie en quelques spécifications subgénériques relativement homogènes et plus aisément identifiables.

Une première classe serait, *stricto sensu* désormais, celle des *libri contra gentes*. Nous avons rappelé que c'était de cette façon que Jérôme désignait la plupart des apologies des siècles précédents, sans toujours tenir compte des particularités formelles et en négligeant toute distinction entre ouvrages écrits *pro Christianis* ou adressés *ad gentes*, rétrojetant ainsi sur ces textes un point de vue contemporain. En effet, signe des temps, les écrivains chrétiens écrivent maintenant *contre* les païens, comme ils l'avaient toujours fait *contre* les hérétiques (à quoi s'ajoutent désormais les polémiques théologiques personnelles contre tel ou tel, auxquelles répondent des "apologies" en faveur de tel ou tel, ou "pour soi-même", et dans lesquelles la "défense" ne se distingue pas toujours de l'"accusation"¹²).

L'*Aduersus nationes* d'Arnobé ne constitue pas une objection. Incertaine (aux environs de 310), sa datation le situe de toute manière à la charnière de deux époques ; mais, surtout, il est anépigraphé, le titre retenu provenant de la seule *subscriptio* du livre II dans l'un des deux manuscrits qui nous ont transmis l'ouvrage et pouvant très bien avoir été suggéré par Jérôme. Entrent dans cette catégorie des œuvres comme le *Λόγος κατὰ Ἑλλήνων* d'Athanase (335-7), dont la composition bipartite (la première partie, négative, réfutant l'idolâtrie ; la seconde, positive, montrant l'existence de Dieu) reprend un schéma ancien¹³ ou le *De errore profanarum religionum* (env. 346) dans lequel, on l'a souvent souligné, Firmicus Maternus n'hésite pas à faire appel au bras séculier pour combattre le "crime d'idolâtrie" ; ou encore, connu seulement par une allusion du byzantin Nicéphore Calliste († env. 1330) dans son *Histoire ecclésiastique* (XIV, 54 PG 146 col. 125 B), le *Λόγος πρὸς Ἑλλήνας* de Nil d'Ancyre († env. 430).

Plus souvent, la cible se resserre et s'individualise : sont visés un intellectuel païen et/ou son œuvre antichrétienne. Le premier ouvrage de cette série, à vrai

12. Un exemple parmi d'autres, JÉRÔME, *Lettre 82*, 9 (A Théophile) : "Hucusque ἀπολογία eius (= Jean de Jérusalem), immo κατηγορία, et lacinosus contra nos sermo protractus est".

13. Comme on le sait, ce livre est complété par un second, solidaire dans le projet doctrinal de l'auteur, *Sur l'Incarnation*.

dire, est antérieur à notre époque : le *Πρὸς τὸν ἐπιγεγραμμένον Κέλσου ἀληθῆ λόγον* couramment abrégé en *Contre Celse*. Ce type d'écrits se multiplie désormais.

D'Eusèbe nous possédons un *Contre Hiéroclès* (env. 319), autre titre conventionnel, mais cette fois "aberrant"¹⁴, car la cible de l'apologiste n'est ni Hiéroclès, haut fonctionnaire familier de Dioclétien, ni son *Philaléthès* (env. 303), dont le titre fait écho à l'*Aléthès logos* de Celse, mais la *Vie d'Apollonios de Tyane* écrite par Philostrate (env. 200), sur laquelle s'appuyait Hiéroclès pour dresser une comparaison entre Apollonios et le Christ. Confirmé pour l'essentiel par Photius (Bibl. cod. 39 Bibl. byzantine I, p. 23) le titre des manuscrits est sans ambiguïté : *Contre les écrits de Philostrate en l'honneur d'Apollonios à cause du parallèle fait par Hiéroclès entre lui et le Christ*.

Le *Κατὰ Χριστιάνων* de Porphyre suscita naturellement d'abondantes réfutations : de Miltiade d'Olympe († 311), d'Eusèbe († 339-40), d'Apollinaire de Laodicée († env. 390), de Diodore de Tarse († avant 394) - toutes connues fragmentairement (comme du reste l'ouvrage de Porphyre) ou par leurs seuls titres, et auxquelles il conviendrait d'ajouter des critiques occasionnelles, d'un Jérôme, d'un Augustin, d'un Théodoret de Cyr par exemple, ainsi que l'*Apocriticus* de Macaire Magnès (début du V^e s.) conçu comme un dialogue entre un païen, reproduisant indirectement certaines objections du philosophe¹⁵, et un chrétien, et dont le titre complet précise qu'il est adressé aux païens (*πρὸς Ἑλληνας*).

Dernier en date de ceux que Jérôme appelle les *rabidi aduersus Christum canes* : l'empereur Julien, dont la politique antichrétienne et/ou le *Κατὰ Γαλιλαίων* (362/3) appelèrent de vigoureuses répliques. Le discours *Pour la Vérité* d'Apollinaire de Laodicée (362) est dirigé contre l'empereur et contre les Grecs, mais ne répond pas au *Κατὰ Γαλιλαίων* qu'il ne connaissait pas encore. De même, Grégoire de Nazianze ignorait son existence quand, dans ses deux *Invectives contre Julien* (*Κατὰ Ἰουλιανοῦ στηλιτευτικοί*), en 363/4, il vise la personne de l'empereur et se livre à une vaste offensive contre l'hellénisme. Composé en 378/9, le *Discours sur Babylas* n'est pas une homélie de Jean Chrysostome, mais un texte écrit avec une double visée, comme l'indique son titre : *En l'honneur du bienheureux Babylas et contre les Grecs* - louange du martyr, partant apologie de la foi chrétienne et polémique contre les païens (Porphyre, Hiéroclès, mais surtout les contemporains Julien et Libanios). De Théodore de Mopsueste († 428), de Philippe de Sidè (vers 430), du nestorien Alexandre de Hiéropolis († env. 434), nous savons seulement qu'ils écrivirent des réfutations du *Κατὰ Γαλιλαίων*.

La seule réfutation dont nous possédons une part importante est celle de Cyrille d'Alexandrie (vers 440) : *En faveur de la pure foi chrétienne contre les livres de Julien l'athée* (*Ἐπεὶ τῆς τῶν Χριστιανῶν εὐαγοῦς θρησκείας*

14. E. JUNOD, «Polémique chrétienne contre Apollonius de Tyane», *RThPh*, 120, 1988, p. 475-482.

15. Cf. R. GOULET, «Recherches sur le traité de Porphyre *Contre les chrétiens*», *AnEPHE* 5^e section, 84, 1977, p. 289-292 ; P. EVIEUX, *SC* 322, p. 54-55.

πρὸς τὰ τοῦ ἐν ἀθέοις Ἰουλιανῶ)16. Le livre I se présente comme une apologie du christianisme, fondée sur une idée d'origine judéo-hellénistique, souvent et abondamment reprise : l'antiquité et l'antériorité du christianisme par rapport à l'hellénisme et le pillage des Écritures par les écrivains grecs. Avec le livre II, commencent les réfutations proprement dites (τὰ ἀντιρρητικά) : elles sont systématiques, suivent le texte de Julien, comme l'avait fait déjà Origène dans son *Contre Celse*, mais en opérant des regroupements thématiques pour éviter les répétitions, et en introduisant une innovation : Cyrille accepte et reprend la mise en scène imaginée par Julien - celle d'un tribunal - et présente donc sa réfutation dans le cadre d'une *altercatio* judiciaire donnant tour à tour la parole à l'accusation et à la défense, en l'occurrence à Julien et à l'auteur.

Que retenir pour notre propos de cette énumération sèche et sommaire d'ouvrages écrits contre une personnalité et/ou son œuvre ?

Nous avons affaire à des "contre-discours" en réponse à des polémiques antichrétiennes savantes, engagées par des intellectuels et, en principe tout au moins, à des débats d'idées, qui se rapprochent des polémiques philosophiques dont le Πρὸς μαθηματικούς de Sextus Empiricus est un exemple bien connu. On ne saurait soutenir cependant que ces controverses se maintiennent invariablement à ce niveau idéologique. S'y mêlent, de la part des païens, des accusations d'origine populaire ; de la part des chrétiens, des arguments qui relèvent du pamphlet ou qui sont injurieux. Et si ces écrits visent un adversaire païen individualisé, celui-ci est rapidement englobé dans le courant de pensée et la culture hostiles ou simplement étrangers au christianisme, dont il est l'un des représentants les plus en vue et dont les attaques ont un impact indépendamment même de la personnalité de leurs auteurs. La cible sert de prétexte à des polémiques plus générales comparables à celles d'une apologétique plus traditionnelle, celle des *libri contra gentes*. Cela explique le délai parfois assez long qui sépare la riposte chrétienne de l'attaque païenne. Si certains écrits collent à l'actualité, d'autres lui sont largement postérieurs : environ soixante-dix ans s'écoulent entre le *Contre les Galiléens* de Julien et le *Contre Julien* de Cyrille (comme déjà entre le *Discours véritable* de Celse et le *Contre Celse* d'Origène ou, beaucoup plus tard, entre les *Essais* de Montaigne et les critiques de Pascal ou les *Pensées* de Pascal et les critiques de Voltaire). Et comme toute l'apologétique depuis ses débuts, celle-ci a aussi pour finalité l'affermissement de la foi des fidèles. Grégoire ou Cyrille le disent expressément17.

*

* *

16. Cf. P. EVIEUX, *SC* 322, p. 52 sq.

17. Ainsi GRÉG. NAZ., *Discours*, IV, 12 ; V,1 ; CYR. ALEX., *Contre Julien, Praef.*, 3-5 ; déjà ORIG., *Contre Celse, Praef.*, 4.

Mais l'apologétique s'est associée ou étendue à d'autres genres, la poésie et, surtout, l'histoire¹⁸. Toutefois, alors que les diverses variétés du genre ont été à peu près également pratiquées par les Grecs et les Latins, avec naturellement des tendances plus marquées ici ou là, la poésie apologétique semble avoir été une spécialité occidentale.

S'il faut bien le situer au III^e s., Commodien serait notre premier témoin. Mais si les *Instructiones* et le *Carmen* contiennent de nombreuses attaques anti-idolâtriques, qui sont l'un des lieux obligés de toute apologie, ces deux ouvrages s'apparentent plus au genre didactique qu'au genre apologétique¹⁹.

En fait, la poésie apologétique s'épanouit au IV^e s. On pense naturellement aux deux livres du *Contre Symmaque* de Prudence dont l'occasion fut la fameuse affaire de l'autel de la Victoire. Mais le talent du poète et la personnalité du destinataire ne doivent pas faire oublier que nous sommes parvenus de la même époque au moins trois autres *carmina*²⁰, anonymes, qui comme tels aiguissent la curiosité des spécialistes, mais dont deux (il n'est pas indifférent de le souligner) sont adressés également à des personnalités en vue : l'un serait un "sénateur" dont nous ignorons tout ; le second, qui fait l'objet d'une violente invective, Nicomaque Flavien, préfet du prétoire sous Théodose et Eugène, ou plutôt Vettius Agorius Praetextatus, préfet du prétoire en 384.

L'histoire apologétique est beaucoup mieux représentée. Très tôt en effet les chrétiens avaient eu à répondre à la question que leur posaient les païens : *Cur tam sero ?* Cette question comportait, en fait, deux aspects étroitement solidaires. L'un était un pur constat historique : le christianisme était une religion nouvelle, récente ; le second relevait de la théodicée : Dieu a laissé l'humanité dans le péché jusqu'à une époque toute proche. Les chrétiens s'attachèrent donc, nous l'avons rappelé, à montrer l'antiquité du christianisme et son antériorité sur les autres religions et à justifier l'Économie divine. Diverses doctrines étaient concevables pour expliquer le dessein de Dieu et son intervention dans l'Histoire. De toute manière, en abordant l'histoire, les chrétiens se faisaient du même coup théologiens de l'histoire. L'apparition et le développement d'un Empire chrétien devinrent un argument supplémentaire, aussitôt exploité, donnant ainsi naissance à une histoire inévitablement apologétique. Non seulement les *Chronologies*, comme jadis ou naguère, mais aussi les *Histoires* se multiplièrent, embrassant volontiers le champ du passé, depuis la Création, et naturellement les *Histoires ecclésiastiques* qu'anime une conception identique, bien qu'elle soit moins affichée.

18. Encore que l'on puisse à la rigueur les considérer comme une subdivision du genre, leurs critères de définition invitent plutôt à distinguer de l'apologétique les discussions proprement philosophiques et théologiques sur des sujets communs aux païens et aux chrétiens (l'âme, la nature, le destin, la providence, etc.). Depuis au moins le *Περὶ ψυχῆς*, de Justin, elles traversent toute l'histoire du christianisme ancien et prennent le relais des traités philosophiques auxquelles elles s'apparentent génériquement, comme leurs titres, communs ou voisins, le suggèrent déjà.

19. Cf. notre article à paraître (*supra*, n. 3).

20. Cf. J. FONTAINE, *Naissance de la poésie dans l'Occident chrétien*, Paris, 1981, p. 216 sq.

Si cette tripartition, inégalement représentée, de l'apologétique des IV^e et V^e s. est fondée, nous pouvons formuler quelques observations sur ce genre polymorphe. Sans perdre de vue qu'un texte est toujours un objet sémiotique complexe, un constat s'impose : entraînant la fin des persécutions, la "Paix de l'Église" a modifié le statut de l'apologétique et celui de l'apologiste.

Celui-ci ne tient plus le rôle d'un défenseur muet contraint de recourir à tel ou tel genre littéraire pour assumer sa tâche ; il peut désormais se placer en position d'accusateur, il écrit *contra gentes*. Peu importe, de ce point de vue, que sa thématique soit en partie inchangée (seules étant devenues caduques la dénonciation des anomalies procédurales et, dans une moindre mesure, les protestations de moralité). Cette apologétique accusatrice prend comme naturellement le relais de l'apologétique antérieure *pro Christianis* ou *ad gentes*. L'ἀπολογία se meut ouvertement en κατηγορία²¹. Pour autant sa réalisation textuelle n'est pas uniforme, s'il est vrai qu'elle tend à plus d'homogénéité.

Mais on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles une poésie et une histoire apologétiques sont apparues si tard, même si des amorces ou des annonces sont attestées antérieurement. L'histoire et la poésie auraient pu en effet constituer également des discours de substitution. Encore qu'il soit toujours délicat de rendre compte de l'existence ou de l'absence d'un genre au sein d'une culture à une époque donnée, l'explication doit être sans doute cherchée dans les liens historiques et généalogiques qui unissent la première apologétique avec le discours judiciaire de la défense. A cette adaptation du *genus iudiciale*, il est clair que la poésie et l'histoire se prêtaient plus difficilement que la supplique ou la lettre. Une histoire ecclésiastique proprement dite n'aurait pas été inconcevable. On constate cependant qu'il faut attendre la mutation constantinienne et la prise de conscience par les chrétiens d'un Empire providentiel pour la voir naître véritablement, dotée de son caractère spécifique.

Mais l'histoire et la poésie apologétiques posent aussi des problèmes d'identité ou d'identification. Est-on en présence d'une intégration de l'apologétique à la poésie et l'histoire ou, à l'inverse, d'une annexion de la poésie et de l'histoire par l'apologétique ? Sans doute les deux propositions peuvent-elles paraître à peu près équivalentes et grosso modo acceptables. Mais elles supposent alors, selon un modèle biologique, une sorte d'hybridation, un croisement de deux genres, dans lequel le patrimoine "générique" serait maintenu dans une égalité approximative, sans prédominance des caractères de l'un sur l'autre.

En fait, il n'en va pas exactement ainsi. Le langage courant suffit à le montrer, en interdisant toute permutabilité : de la même façon que la rencontre d'un projet philosophique et d'une structure romanesque aboutit à un livre qui est un roman philosophique et non un traité de philosophie romanesque. Histoire, poésie apologétique : le caractère dominant, le genre

21. Comme nous l'avons vu (*supra*, n. 12), c'était souvent le cas des polémiques personnelles.

d'accueil, est donné par le substantif, l'adjectif indiquant une espèce ou une variété du genre. Cela dit, tout lecteur est en droit d'estimer, par exemple, que pour classer le *Contre Symmaque* le critère pertinent est non pas l'élaboration poétique, mais l'argumentation apologétique.

Sauf à établir une hiérarchie des genres fondée sur leur "dignité", histoire et poésie, compte tenu de leur spécificité évidente, seront situées sur le même plan, parmi d'autres genres. L'histoire apologétique et la poésie apologétique conservent-elles cette égalité de statut ? Autrement dit, l'adjectif a-t-il le même sens, désigne-t-il la même réalité dans les deux cas ?

Poète de talent, Prudence choisit l'hexamètre pour écrire le *Contre Symmaque* et soumet son œuvre à toutes les contraintes et toutes les conventions de la création poétique dans l'Antiquité (métrique, langue, réminiscences classiques, *mimésis*, etc.). Plus généralement, la poésie apologétique viendra se ranger aux côtés de l'épopée biblique, de l'hymnologie, etc., voire, sur les rayons d'une bibliothèque classique, aux côtés de la poésie élégiaque, bucolique ou autre. Ce classement permettra, à son tour, par différenciation, d'en préciser le caractère propre, homogène.

Mais si le *Contre Symmaque* est une apologie en vers, les *Histoires* d'Orose ne sont pas une apologie empruntant son discours au mode historique : c'est l'histoire elle-même qui est apologie. Un contre-exemple emprunté à la littérature classique fera comprendre la différence : la lutte entre Pompée et César est relatée sur le mode historique dans la *Guerre civile*, sur le mode poétique dans la *Pharsale*.

Qu'elle soit annalistique ou biographique, l'histoire antique est partielle, géographiquement et chronologiquement circonscrite, même lorsqu'un Polybe s'avisait qu'être historien de Rome c'était être historien de l'*oikouménè*. Dans les meilleurs des cas, elle prétendra être écrite *sine ira et studio* (Tacite) ou *sine silentio et mendacio* (Ammien Marcellin). L'historien chrétien au contraire donne volontiers à son œuvre l'extension spatio-temporelle maximale (de la Création à l'époque contemporaine), parce que l'histoire de l'humanité est une et vectorielle, et même lorsqu'il limite le champ de sa vision (quand il écrit par exemple une "histoire ecclésiastique" ou une "vie de saint") il s'efforce de dégager le sens du passé, récent ou lointain, selon une perspective chrétienne. Les individus, les empereurs surtout, les événements religieux mais aussi civils, militaires, naturels même, toutes les composantes du passé sont susceptibles d'être interprétées à la lumière de la Révélation, comme signes de l'Économie divine, Dieu agissant dans l'histoire *miris et occultis modis*, pour reprendre l'expression d'Augustin.

Il conviendrait naturellement d'apporter à ces généralités des nuances et des précisions : si, par exemple, la finalité apologétique pèse lourdement sur le *De mortibus persecutorum* de Lactance, sa présence est beaucoup plus subtile dans l'*Histoire ecclésiastique* de Sozomène : mais ce sont-là deux cas-limites opposés d'une même conception de l'histoire qui s'accommode de divers dosages apologétiques. L'un des rares rapprochements que l'on pourrait faire dans

l'Antiquité païenne serait avec Zosime, et il est antithétique²² : son *Histoire nouvelle* prend idéologiquement, et indirectement, le contre-pied de ce que sont par exemple les *Histoires* d'Orose.

La poésie et l'histoire apologétiques sont-elles, en définitive, des sous-genres de la poésie et de l'histoire ou des sous-genres de l'apologétique ? La logique générique étant le plus souvent plurielle, la question peut paraître vaine. En fait, ce serait plutôt une réponse unilatérale et catégorique qui se révélerait déplacée et inopérante. L'apologétique pré-constantinienne se définit essentiellement par son intentionnalité fonctionnelle ; lui succède, presque généalogiquement, par modulations hypertextuelles, dans un contexte historique radicalement nouveau, une apologétique accusatrice et polémique – celle des *libri contra gentes*. Par rapport à cette seconde apologétique, poésie et histoire se caractérisent chacune naturellement par un trait distinctif, pertinent et stable qui se surajoute et s'impose : pour la première, de forme, syntaxique ; pour la seconde, de contenu, sémantique.

*

* *

Il n'est pas certain que, pour l'historien des genres littéraires, les chefs d'œuvre se révèlent plus intéressants que les œuvres mineures : souvent, en effet, ils font éclater les cadres ou les conventions du genre auquel ils sont censés appartenir ; et s'ils ne sont pas véritablement inclassables, leur classement ne laisse pas pourtant d'être parfois réducteur et mutilant. Ils n'en constituent pas moins les références idéales en fonction desquelles seront appréciées les autres œuvres apparentées.

Nous n'avons fait jusqu'ici que mentionner allusivement ou par prétérition les grands ouvrages qui nous paraissent, à nous modernes, les plus représentatifs de l'apologétique non seulement du IV^e et du V^e s., mais de toute l'Antiquité : la *Préparation évangélique*, les *Institutions divines*, la *Cité de Dieu*, la *Thérapeutique des maladies helléniques*.

Par leur élaboration, leur ampleur, le talent ou le génie des auteurs, leur postérité, ces ouvrages sont bien, à des titres divers, des sommets du genre. Le premier plus historique (et anthologique), le deuxième plus philosophique, le troisième plus théologique, le dernier plus dogmatique et moral, ils récapitulent, chacun à sa date et à sa manière, discussions, thèmes, arguments développés dans les apologies qui les avaient précédés et se veulent des "sommets" de la réflexion chrétienne – métamorphoses, échelonnées dans le temps, d'un genre auquel leurs auteurs les rattachent, même lorsque c'est pour déclarer leur ambition de faire autrement (et mieux) que leurs prédécesseurs. Ces quatre œuvres ont d'ailleurs en commun de se voir attribuer un titre qui leur est propre, partiellement ou pleinement nouveau, que les auteurs se

22. F. PASCHOUD, Introd. à ZOSIME, *Histoire nouvelle*, t. I (CUF 1971), p. LXIII.

donnent la peine de justifier, parce que tout à la fois il dévoile leur projet et le singularise²³.

Mais les analogies structurelles avec l'ancienne apologétique demeurent perceptibles : par exemple, la topique bipartite du discours de la défense est rigoureusement respectée à l'intérieur des livres II à XII de la *Thérapeutique*²⁴ ; surtout, elle fournit encore à Augustin le plan de la *Cité de Dieu* : "Les dix premiers livres sont la réfutation des opinions erronées et hostiles à la religion chrétienne. Mais pour échapper au reproche d'avoir seulement réfuté les idées d'autrui sans établir les nôtres²⁵, la seconde partie de l'œuvre, qui comprend douze livres, est consacrée à cette tâche"²⁶. L'appartenance générique elle-même n'est pas non plus systématiquement rejetée : disciple et confrère d'Augustin, Possidius – si ce n'est Augustin lui-même – identifie la *Cité de Dieu* comme un *liber contra paganos*²⁷ ; Théodoret de Cyr sa *Thérapeutique* comme un βίβλος καθ' Ἑλλήνων²⁸ ; et quelques années plus tôt, Orose avait donné à son histoire du monde un titre dont la formulation est d'autant plus intéressante qu'elle est, pour le moins, inhabituelle : *Historiae aduersus paganos*. Comme on le constate, alors qu'il s'agit d'œuvres que l'on peut croire rebelles à un classement rigide, leurs auteurs eux-mêmes, conscients pourtant de leur originalité, proposent une identification générique qui rejoint le point de vue de Jérôme lecteur des *Institutions divines* et que, plus tard mais de façon non moins révélatrice, adoptera Photius lisant la *Préparation évangélique* et la définissant, sans autre commentaire, comme un ἔλεγχος τῶν Ἑλλήνων - une réfutation de l'erreur païenne²⁹.

Dans cette rapide pérégrination à travers le genre apologétique, bien des œuvres ont été laissées à l'écart de notre parcours, bien des nuances ou des précisions négligées. Une étude exhaustive éviterait ces défauts, mais les grands axes de notre réflexion présente n'en seraient pas, croyons-nous, modifiés.

Que toute œuvre littéraire soit pluri-aspectuelle et toute classification simplificatrice, les anciens le savaient déjà. Le cas de l'apologétique demeure pourtant singulier. Sa naissance, son développement, ses modulations, ses modifications, ses extensions – toutes ces étapes normales de l'évolution d'un genre sont ici très étroitement tributaires du contexte historique et reflètent le degré de tension entre paganisme et christianisme qui, sous des formes diverses, violentes ou idéologiques, a perduré jusqu'au ^{ve} s. Même si le

23. EUS., *PE* I, 1, 11-13 ; LACT., *Inst.div.*, I, 1, 12 ; V, 4, 3 ; AUG., *CD* I, *praef.* ; *Retract.*, II, 43, 2 ; THEOD., *Thérap.*, *Praef.* 16-17. (Sur le double titre que Théodoret propose, cf. P. CANIVET, *SC* 57, p. 46 sq.).

24. Cf. *Praef.* 5-15.

25. C'est la critique majeure que Lactance avait expressément adressée à ses prédécesseurs (*Inst.div.*, V, 2, 1 ; 4, 3) ; cf. *RÉAug.*, 38, 1992, p. 228.

26. *Retract.*, 43, 1-2 (*BA* 12, p. 524).

27. Cf. *RÉAug.*, 38, 1992, p. 232, n. 30.

28. Cf. P. CANIVET, *SC* 57, p. 28 sq.

29. *Bibl. cod.* 9 (*Bibl. Byz.* I, p. 10).

parallèle entre les deux œuvres doit être rapidement interrompu, les circonstances qui conduisent Augustin à écrire la *Cité de Dieu* sont foncièrement comparables à celles qui, cent cinquante ans plus tôt, avaient incité Cyprien à rédiger l'*Ad Demetrianum* : l'accusation portée contre les chrétiens d'être responsables des maux qui s'abattent sur Rome.

Il est remarquable que, lorsque l'apologétique s'ouvre (tardivement) à d'autres genres – la poésie et, surtout, l'histoire –, elle conserve souvent ce caractère *contra gentes*, plus ou moins voilé aux II^e et III^e s., ouvertement affirmé ensuite dans les écrits qui s'apparentent plus directement à la première apologétique. L'*oratio pro Christianis* a tendu à devenir une *oratio contra gentes*, le λόγος ἀπολογητικός un λόγος κατηγορικός ou ἀντιρρητικός. La formule est certainement réductrice et méconnaît les efforts d'originalité et de renouvellement des auteurs. Le danger est, en effet, de céder à l'illusion rétrospective. Mais on a vu que les auteurs anciens eux-mêmes s'étaient parfois laissés enfermer dans cette vision d'un genre dont les modulations textuelles, tributaires de leur contextualisation historique, font apparaître cependant la richesse et la diversité.

Jean-Claude FREDOUILLE

Université de Paris-Sorbonne
Institut d'Études augustinienes
(CNRS ERS 52)

RÉSUMÉ : Cet article prolonge jusqu'aux "apologies" du V^e siècle les réflexions proposées ici-même (*REAug*, 38, 1992, p. 219-234) sur la naissance du genre apologétique (II^e-III^e siècles). Au début du IV^e s., le discours apologétique cesse d'être un discours de substitution, il n'emprunte plus sa réalisation textuelle aux mêmes genres institutionnels ou littéraires que précédemment. De défensive l'apologétique se fait clairement accusatrice, l'*apologia* se mue en *categoria*. Pour autant, les auteurs utilisent encore parfois les cadres structurels de la première apologétique, même lorsque le titre donné à leurs ouvrages en souligne l'originalité et singularise l'intentionnalité. Et si l'apologétique s'ouvre à la poésie et, surtout, à l'histoire, pour donner naissance à deux nouveaux (sous-) genres, ceux-ci héritent souvent de son caractère *contra gentes*. Une constante du genre apologétique explique ses modulations textuelles : il est, par nature, très étroitement tributaire de sa contextualisation historique.

SUMMARY : This article extends towards the "apologies" of the 5th century A.D. our comments made previously in this revue (*REAug*, 38, 1992, p. 219-234) concerning the origins of the apologetic genre (2nd and 3rd centuries). At the beginning of the 4th century, the apologetic texts cease being "fictitious" speeches. They are no longer based on the same institutional and literary framework as before. There is a clear movement from defence to accusation, the *apologia* becomes *categoria*.

Nevertheless, the authors still sometimes use the structural framework found in the first "apologies", even in cases where the titles of their texts clearly indicate their originality and specific aims.

Even where “apologies” tend towards the poetic and, above all, the historical, thus creating two new (sub-)forms, the latter still often preserve the *contra gentes* characteristics of the original “apologies”.

One permanent feature of the apologetic genre underlies and explains its textual variations : by its very nature, it is highly dependent on its historical context.